

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-095

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET
MÉDIATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	1

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Soazig Ruiz.

Rapport de Louis Le Coz.

Depuis le 29 février 2020, "le contrat de projet" est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue dans le Code Général de la Fonction Publique et notamment aux articles L. 313-1 et L. 332-24. Ce nouveau contrat a pour but de "mener à bien un projet ou une opération identifié". Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_410-DE

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée, réception de chaque candidature, appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Description du projet :

La Ville de Redon s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic Tranquillité Publique afin d'évaluer le niveau d'insécurité sur son territoire et de décliner un plan d'actions pour limiter les faits de délinquance ou les incivilités. Un premier contrat de projet a été créé par délibération n° 2022-094 du 29 septembre 2022, pour une durée de deux ans ; une évolution a été présentée précédemment pour faire évoluer et poursuivre jusqu'au 31 octobre 2026.

L'ensemble des missions ne pouvant pas reposer sur un poste à temps complet, il est proposé de compléter par un second contrat pour accompagner ce projet de la manière suivante :

Description du poste :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Éducatifs et de la Citoyenneté, le.a Médiateur.trice Social et Éducatif est amené.e à exercer les missions suivantes :

- Développer des actions d'accompagnement à la parentalité,*
- Aller à la rencontre des jeunes en situation ou en risque de marginalisation et de leurs familles, afin de proposer une prise en charge éducative individuelle et une mise en lien avec les réseaux spécialisés, adaptés à leurs problématiques,*
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives s'inscrivant dans les objectifs généraux de la prévention spécialisée,*
- Assurer la médiation sociale et éducative sur les quartiers d'habitat social, notamment en favorisant les initiatives des habitants et des bénéficiaires de l'accompagnement individuel ou collectif et les projets participatifs,*
- Assurer le lien avec les partenaires impliqués sur les situations ou les projets qu'il/elle coordonne,*
- Proposer et participer aux actions en direction des habitants et des publics les plus isolés dans le cadre du programme d'actions Politique de la Ville en lien avec le Service Enfance-Jeunesse,*
- S'impliquer dans les thématiques transversales travaillées par les directions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté (DSEC) et rendre compte des interventions,*
- Repérer les personnes vulnérables et orienter vers les services partenaires,*
- Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'insertion sociale, le logement, la santé et le domaine socio-éducatif,*
- Participer à la coordination locale et à la mise en place des actions partenariales sur le quartier de Bellevue en direction des habitants (jeunes, familles et seniors) dans le cadre du programme d'actions Politique de la Ville,*
- Assurer l'accompagnement social des habitants.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_410-DE

Proposition de création d'un poste :

- *Catégorie : B,*
- *Filière : Médico-sociale ou Animation,*
- *Grade : Moniteur-Éducateur ou Animateur,*
- *Indice brut maximum : 452,*
- *Emploi : Médiateur.trice Social et Éducatif,*
- *Temps de travail : Temps non complet (12,25 heures hebdomadaires).
- Le planning de ce poste est compatible avec le planning du poste de médiateur.trice social.e et éducatif.ve à 22,75/35e créé par le CCAS de Redon pour proposer un poste à temps complet sur les deux établissements,*
- *Période de création : 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2026.*

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- *Nombre de jeunes et d'habitants des quartiers accompagnés et sur quel type d'accompagnement :*
 - *Nombre de jeunes = accueillis en animation : 40*
 - *Nombre de familles = Orientées vers les services compétents en fonction de leur situation : 15*
 - *Nombre d'adultes = accueillis en animation : 20*
- *Nombre d'actions et/ou d'animation mises en œuvre / ayant participé au sein des quartiers : 5*
- *Nombre de partenaires sollicités pour répondre aux attentes du public : 10*
- *Nombre de partenariats développés dans le cadre des actions de proximité avec les habitants : 5*
- *Temps consacré à l'accompagnement du public : 80 %*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-24,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte la création du contrat de projet, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Mis en ligne le - 9 OCT. 2024

La Secrétaire de séance,
Soazig Ruiz
Conseillère Municipale